



Rapport annuel

---

2024



Avril 2025  
Réf. Eurogip 200/F  
ISBN 979-10-97358-85-3



**eurogip**

## Abréviations, sigles et acronymes

<b>AT</b>	Accident(s) du travail
<b>MP</b>	Maladie(s) professionnelle(s)
<b>ÉPI</b>	Équipement(s) de protection individuelle
<b>RPS</b>	Risques psychosociaux
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>TMS</b>	Troubles musculosquelettiques
<b>AISS</b>	Association internationale de la Sécurité sociale
<b>ANSES</b>	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
<b>CEI</b>	Commission électrotechnique internationale
<b>CEN</b>	Comité européen de normalisation
<b>CENELEC</b>	Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique
<b>CES</b>	Confédération européenne des syndicats
<b>CGSS</b>	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
<b>CNAM</b>	Caisse nationale de l'assurance maladie
<b>CNOCT</b>	Conseil national d'orientation des conditions de travail
<b>CRAMIF</b>	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
<b>DGT</b>	Direction générale du travail
<b>DRP</b>	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
<b>EU-OSHA</b>	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
<b>IGAS</b>	Inspection générale des affaires sociales
<b>INRS</b>	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>ON</b>	Organisme notifié
<b>OPPBTP</b>	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
<b>RfUs</b>	Fiches de référence pour l'interprétation des règles
<b>SEAT</b>	Statistiques européennes accidents du travail

## Table des matières

---

<b>ÉDITO</b> .....	<b>5</b>
<b>EUROGIP, QUI SOMMES-NOUS ?</b> .....	<b>6</b>
<b>DIFFUSER LES CONNAISSANCES</b> .....	<b>8</b>
<b>Des publications pour une vision européenne de la SST</b> .....	<b>8</b>
Focus dédié au droit de l'Union européenne applicable à la SST .....	8
Discussions d'EUROGIP : épisode n°1 consacré à la SST au sein de l'Union européenne .....	9
Étude en cours : la sinistralité des accidents du travail dans six pays européens.....	9
<b>Des thèmes précis abordés sous un angle européen</b> .....	<b>10</b>
Focus dédié à la nouvelle Directive relative au travail des plateformes numériques .....	10
Discussions d'EUROGIP : épisode n°2 consacré au travail par forte chaleur .....	11
Étude en cours : cartographie de la prévention des risques psychosociaux.....	11
<b>Une veille internationale pour assurer une information quotidienne</b> .....	<b>12</b>
Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP .....	12
Veille dans le domaine de la normalisation en SST.....	13
Canaux de diffusion des informations .....	13
<b>PARTAGER L'EXPERTISE</b> .....	<b>14</b>
<b>Rayonnement au niveau national</b> .....	<b>14</b>
Exemples d'interventions ponctuelles.....	14
Sinistralité au travail : sollicitations de médias, partenaires et décideurs publics.....	16
Participation aux travaux de la commission L176-2.....	16
<b>Collaborations à l'échelle européenne et internationale</b> .....	<b>17</b>
Contrats avec l'EU-OSHA .....	17
Contribution aux activités de l'AISS .....	18
Coopération bilatérale avec la Corée du Sud (COMWEL) .....	19
<b>Partie-prenante des réseaux européens</b> .....	<b>20</b>
Participation au Forum européen de l'assurance AT/MP .....	20
Collaboration avec Eurostat.....	21
Membre fondateur d'Euroshnet.....	21
Présence dans les instances stratégiques .....	22
<b>COORDONNER LES ACTIONS EN MATIERE DE SST</b> .....	<b>23</b>
<b>La normalisation en SST, outil essentiel de prévention primaire</b> .....	<b>23</b>
Animation des experts en normalisation de l'Assurance AT/MP .....	23
Financement de la normalisation en SST.....	24
Assistance aux experts en normalisation.....	24
<b>La certification réglementaire, au service de la surveillance du marché européen</b> .....	<b>25</b>
Actions concernant les équipements de protection individuelle (ÉPI) .....	25
Travail portant sur les machines .....	26



### **Raphaël HAEFLINGER,** **Directeur d'EUROGIP**

*J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2024 d'EUROGIP, acteur de référence de l'assurance française « accidents du travail et maladies professionnelles » dédié aux questions européennes et internationales.*

*Cette année encore, EUROGIP a poursuivi sa mission avec constance et ouverture en apportant un éclairage européen précieux sur les grands enjeux actuels en SST.*

*L'année 2024 a été marquée par l'effort collectif d'enrichir notre production avec de nouvelles études de fond et la diversification des canaux de diffusion des informations. Notre veille, nos rapports et nos analyses ont permis de mieux comprendre les évolutions en SST au sein de l'Union européenne ; savoirs que nous avons partagé au travers de publications variées, d'interventions fréquentes et de réponses aux sollicitations provenant d'acteurs de tous horizons.*

*Notre équipe a renforcé la coopération avec les organismes de pays voisins et les acteurs européens (EUROSTAT, EU-OSHA...), ainsi qu'au sein de réseaux tels qu'EUROSHNET ou le Forum européen de l'assurance AT/MP. Ces échanges ont permis de partager les meilleures pratiques et de construire des positions communes, portées collectivement sur la scène européenne et internationale.*

*En coordonnant les actions en matière de normalisation et en accompagnant les travaux sur les équipements de protection individuelle et les machines en France et en Europe, EUROGIP a maintenu sa position d'acteur de référence et continue d'agir concrètement pour une prévention plus efficace sur le terrain.*

*Je remercie chaleureusement nos équipes pour leur engagement quotidien, ainsi que tous nos partenaires pour leur confiance et leur implication.*

*Bonne lecture !*

## EUROGIP, QUI SOMMES-NOUS ?

---



Créé en 1991 au sein de l'Assurance Maladie – Risques professionnels, EUROGIP est un groupement d'intérêt public (GIP) œuvrant pour une meilleure compréhension des risques professionnels en Europe.

Il couvre ainsi toutes les questions relatives aux pratiques de **prévention et d'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP)** au niveau international, en particulier européen.



### Centre de ressources



### Observatoire

Environ **80 % de ses ressources proviennent de l'assurance AT/MP** (subvention attribuée sur le Fonds national de prévention des AT/MP) et environ 20 % de contrats avec les pouvoirs publics français et les autorités communautaires.

EUROGIP est administré par un **conseil d'administration paritaire** représentant à parts égales les employeurs et les organisations syndicales.



### Unique en Europe

Organisations internationales, Commission européenne, instituts de recherche, ministères nationaux, gouvernement français, caisses régionales et locales...



### Réseau mondial

EUROGIP **collabore et prête main-forte aux décideurs publics et acteurs de la santé et de la sécurité au travail de tous horizons.**

Dirigées depuis 2017 par Raphaël Haeflinger, les activités d'EUROGIP ont toutes pour dénominateur commun la santé et la sécurité au travail (SST) et revêtent une envergure européenne. Ses collaborateurs sont répartis en 5 départements :

### **Normalisation & Certification**

*Christèle Hubert-Putaux  
Pierre Belingard  
Saphia Fortassi*

Coordonne l'activité des experts en normalisation de l'assurance AT/MP qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST) ;

Anime un réseau d'organismes appelés à certifier les machines et les équipements de protection individuelle pour que ces produits puissent circuler librement sur le marché européen.

Réalise des études et des enquêtes comparatives entre les différents pays européens sur les maladies professionnelles (troubles musculosquelettiques, pathologies psychiques, cancers...) et les accidents du travail (chutes mortelles, blessures, brûlures...).

### **Etudes & Enquêtes**

*Christine Kieffer  
Annarita Piazza*

### **Veille & Information**

*Isabelle Leleu  
Virginie Pluot  
Marie Pendaries*

Assure une veille permanente au niveau européen et international ; partage les informations, travaux et actualités européennes à l'ensemble du réseau ; favorise les échanges et la collaboration transnationale à travers la participation à des événements, conférences, réunions et projets communautaires.

Coordonne les activités internationales de l'assurance AT/MP ; participe à des projets d'intérêt communautaire, notamment pour le compte de la Commission européenne, comme des appels d'offre ayant pour objet les AT/MP ; effectue des prestations pour le compte d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres et participe à des *consortium* dans le domaine des AT/MP.

### **Projet**

*Marie-Amélie Buffet*

### **Administration & Gestion**

*Isaure Poussiégue  
Mercedes Sellem-Delmar*

Assure le bon fonctionnement de la structure en collaboration avec ses membres fondateurs (Assurance AT/MP et INRS)

## DIFFUSER LES CONNAISSANCES

---

### Des publications pour une vision européenne de la SST



*EUROGIP assure le relais des informations en matière de santé et de sécurité au travail (SST), tant au niveau national qu'à l'échelle européenne. Que ce soit au travers de courtes publications « Focus », de vidéos explicatives ou d'études scientifiques, l'objectif reste le même : partager des connaissances fiables, actuelles et accessibles.*

### Focus dédié au droit de l'Union européenne applicable à la SST

Suite à une première édition publiée en 2022, EUROGIP a **mis à jour son [Focus dédié au droit de l'Union européenne applicable à la SST](#)**.

Après un bref rappel historique, cette nouvelle édition rassemble les textes essentiels et fait notamment le point sur :

- les différents actes législatifs, leur procédure d'adoption et le rôle central des directives pour harmoniser la SST ;
- la Directive-cadre de 1989 qui a posé les bases des principes essentiels pour garantir la sécurité des travailleurs et les directives particulières qui en découlent ;
- les autres textes communautaires pertinents concernant la SST, tels que le nouveau Règlement Machines ou la Recommandation relative à la liste des maladies professionnelles.



## Discussions d'EUROGIP : épisode n°1 consacré à la SST au sein de l'Union européenne

En 2024, EUROGIP a lancé sa **websérie** intitulée « **Les Discussions d'EUROGIP** », disponible en français et en anglais. Sous forme d'interviews préenregistrées, chaque épisode donne la parole à un ou plusieurs acteurs compétents dans un domaine lié à la SST.

Pour [le 1<sup>er</sup> épisode](#), **William Cockburn Salazar**, le nouveau directeur exécutif de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), a répondu à la question suivante : « Santé-sécurité au travail en Europe : où en est-on ? ».



Après avoir rappelé le contexte institutionnel dans lequel évolue l'Agence, il a abordé [la campagne SST 2023-2025 à l'ère du numérique](#) et dégagé les principales tendances en Europe. Il a ensuite conclu sur les progrès réalisés ces dernières années et les défis qu'il reste à relever pour celles à venir.

## Étude en cours : la sinistralité des accidents du travail dans six pays européens



Une étude portant sur la **sinistralité des accidents du travail dans six pays européens** (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Italie et Luxembourg) est en cours et paraîtra en 2025.

Cette étude vise à dégager les grandes tendances en matière d'accidents du travail (AT) dans ces pays et à comparer, dans la mesure du possible, leurs statistiques selon des critères communs. Il s'agit également d'identifier les spécificités nationales en matière d'évolution de la sinistralité postpandémique, de comparer les sinistralités sectorielles ainsi que les facteurs de risque les plus significatifs selon les pays.

En outre, cette étude est l'occasion d'aborder d'autres enjeux tels que le phénomène de sous-déclaration des AT, leurs modalités de reconnaissance ou encore l'enjeu d'une définition commune de l'accident du travail.

## Des thèmes précis abordés sous un angle européen

*Parce que certains enjeux de SST dépassent les frontières nationales, EUROGIP s'attache à traiter des thématiques à fort enjeu à travers une approche résolument européenne. Législation européenne ou questions sociales, ces travaux visent à décrypter les évolutions globales et à apporter un éclairage sur les pratiques mises en œuvre en Europe.*



### Focus dédié à la nouvelle Directive relative au travail des plateformes numériques



Au lendemain de l'adoption de la Directive européenne (UE) 2024/28 31 relative à l'amélioration des conditions de travail dans le cadre du travail *via* une plateforme numérique, EUROGIP a publié un [Focus dédié à la compréhension de cette réglementation](#), considérée comme pionnière dans le domaine des droits des travailleurs de ces plateformes.

Après une présentation générale des objectifs de la Commission européenne sur le sujet, ce Focus aborde l'historique des négociations entre les pays de l'UE et les institutions européennes, clarifie le contenu final de la Directive et évoque les résultats attendus. Cette publication fait particulièrement le point sur les deux objectifs principaux de la Directive :

- établir une présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes dans l'ensemble de l'UE ;
- instaurer un cadre de règles, droits et obligations en matière de management algorithmique.

## Discussions d'EUROGIP : épisode n°2 consacré au travail par forte chaleur

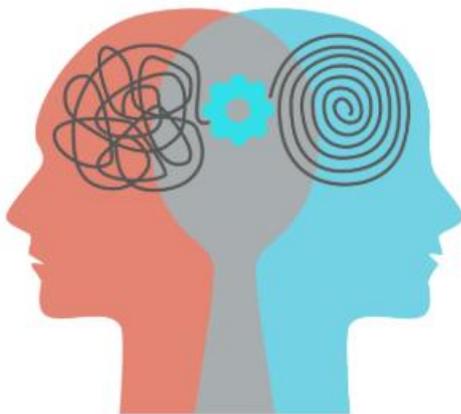
« La santé-sécurité au travail en période de forte chaleur en Europe » est le **thème du 2<sup>e</sup> épisode** de la websérie « Les Discussions d'EUROGIP ». Cet épisode donne la parole à 4 intervenants :

- **Christelle Akkaoui**, Sous-directrice des conditions de travail à la Direction générale du travail (DGT) en France
- **Ignacio Doreste**, Conseiller chargé de la santé-sécurité au travail à la Confédération européenne des syndicats (CES)
- **Annarita Piazza**, Chargée d'études à EUROGIP
- **Elke Schneider**, Spécialiste senior en santé-sécurité au travail à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).



Pendant une vingtaine de minutes, les intervenants s'expriment sur les risques liés à la chaleur au travail, expliquent la réglementation en Europe et détaillent les actions concrètes prises au niveau communautaire pour protéger les travailleurs de ces risques.

## Étude en cours : cartographie de la prévention des risques psychosociaux



EUROGIP réalise une cartographie de la prévention des **risques psychosociaux (RPS) au travail** qui paraîtra courant 2025. L'étude identifiera les efforts nationaux visant à garantir la santé mentale et le bien-être dans le milieu professionnel dans un certain nombre de pays européens et extra-européens. Elle s'intéressera notamment au développement de la prévention au niveau de l'UE, des organisations internationales et des législations nationales ; recensera les outils pour aider les employeurs à évaluer les RPS ainsi que les aides financières mises en œuvre pour les prévenir.

## Une veille internationale pour assurer une information quotidienne



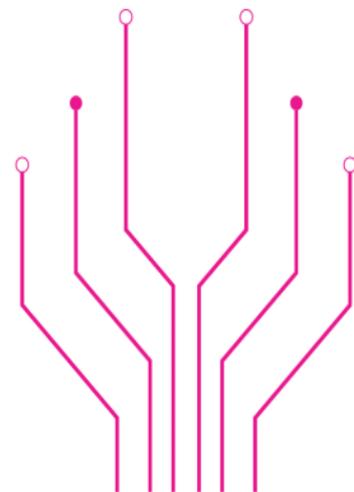
*Pour éclairer ses travaux et répondre avec réactivité aux besoins de ses partenaires, EUROGIP assure une veille quotidienne. Cette démarche permet de suivre les évolutions, d'identifier les sujets émergents et de diffuser une information utile et éclairante à disposition de l'ensemble du réseau.*

### Veille et assistance documentaire sur l'assurance et la prévention des AT/MP

EUROGIP suit l'**actualité au niveau des instances communautaires et des pays de l'UE, voire à l'international**, en ce qui concerne :

- les organismes d'assurance et les questions assurantielles en lien avec les AT/MP,
- les organismes de prévention (publications, organisation, événements, etc.),
- les instances ministérielles (notamment celles liées au Travail et à la Santé),
- les questions juridiques (réglementations, jurisprudences, etc.),
- la normalisation en santé et sécurité au travail (SST),
- la SST dans la presse spécialisée, voire grand public,
- les instances ou commissions consultatives,
- les bonnes pratiques de prévention,
- les partenaires sociaux.

Ces ressources documentaires sont capitalisées dans une **base de données**, alimentant ainsi les publications et travaux en cours. Elles permettent également de répondre aux demandes externes émanant du Conseil d'administration, de la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAM, de CARSAT, de l'INRS, de partenaires sociaux, etc.



En 2024, une attention particulière a été portée aux thèmes suivants : l'amiante, la santé mentale, les accidents graves et mortels, la silice cristalline, les premiers secours, les cancers de la peau dus à l'exposition aux UV du soleil, les outils numériques de prévention et l'intelligence artificielle.

En outre, plusieurs demandes de **recherche documentaire** ont concerné le secteur médico-social (risques psychosociaux et troubles musculosquelettiques) et l'aide à domicile. Des recherches ont également été effectuées sur la prévention des malaises, la violence au travail, l'exposition au plomb ou encore les accidents du travail en général.

## Veille dans le domaine de la normalisation en SST

Dans le domaine de la normalisation, la veille permet à l'assurance AT/MP de se positionner le plus en amont du processus. En 2024, elle a porté sur les points de vigilance suivants :



- **Les nouveaux sujets émergeant de normalisation**, tels que la construction hors site, l'intelligence artificielle, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs déjà investis ou encore inexploités. Par exemple, les machines pour la plasturgie, le captage des poussières, la sécurité des machines-outils ou encore la recherche d'amiante dans les matériaux.
- **Les nouveaux formats de documents normatifs**, comme les accords d'ateliers européens (CWA) ou les AFNOR Spec, élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées. Cela impose une veille particulièrement attentive et, si nécessaire, la participation coordonnée de l'Assurance AT/MP.
- **L'intervention croissante de la normalisation** dans des domaines non-techniques comme la gestion des ressources humaines, les systèmes de management et l'internationalisation des travaux.
- **Le développement de nouvelles thématiques de normalisation** en lien avec la stratégie européenne de normalisation notamment dans le cadre du Pacte vert, du changement climatique et de la souveraineté numérique.

### Canaux de diffusion des informations



Les comptes [X](#) et [LinkedIn](#) d'EUROGIP sont régulièrement alimentés par des actualités sur les risques professionnels en Europe ainsi que par des informations institutionnelles concernant EUROGIP ou son réseau (nouvelles publications, nouveaux épisodes de sa websérie, séminaires...). Le nombre d'« abonnés » a sensiblement progressé tout au long de l'année 2024, notamment en ce qui concerne LinkedIn et la newsletter « EUROGIP infos ».

La [chaîne YouTube](#) d'EUROGIP propose ses vidéos institutionnelles et certaines de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, les replays des « Débats d'EUROGIP » ainsi que des épisodes de sa nouvelle websérie « Les Discussions d'EUROGIP ».

## PARTAGER L'EXPERTISE

---

### Rayonnement au niveau national

*Fréquemment sollicité par divers acteurs publics et privés pour partager ses analyses et son éclairage européen, EUROGIP intervient tout au long de l'année sur une large gamme de sujets, consolidant ainsi sa position de référence concernant les risques professionnels en Europe.*



### Exemples d'interventions ponctuelles

Reconnu pour son expertise, **EUROGIP a été fréquemment sollicité durant l'année 2024** pour participer à certains travaux, présenter les résultats de ses recherches, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité, mettre en relation les agents de l'assurance AT/MP avec des collègues d'autres pays, etc. Qu'elles proviennent du réseau, d'acteurs nationaux ou de partenaires extérieurs à l'assurance AT/MP, ces demandes prennent diverses formes et concernent des sujets variés comme le montrent les exemples suivants (non exhaustifs) :



- Intervention dans le cadre de **l'Agrément 2023-2024 des Ingénieurs-Conseils** pour dresser le panorama de la normalisation en tant qu'activité essentielle de l'assurance AT/MP et souligner son lien avec la réglementation ;
- Présentation, lors du **comité technique de la CRAMIF** du 12 novembre 2024, des principales nouveautés introduites dans le Règlement Machines 2023/1230 ainsi que les positions mises en avant par les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture concernant l'interprétation de la nouvelle réglementation ;
- Intervention au **Colloque annuel des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)** en France qui rassemblait plus de 600 participants, invité par Présanse.

- Recueil d'informations et échanges avec la **Cour des Comptes** dans le cadre d'une enquête sur la reconnaissance des maladies professionnelles et des systèmes en vigueur dans les pays d'Europe de l'Ouest ;

- Audition par la **Cour des comptes** dans le cadre de son enquête sur la reconnaissance des maladies professionnelles dont le rapport comportera un volet comparaison européenne entre les systèmes de reconnaissance des maladies professionnelles ;

- Réalisation d'une sélection bibliographique pour l'**IGAS** chargée de dresser un panorama international des pratiques managériales dans leurs différentes dimensions et leurs impacts sur les politiques sociales ;



- Création d'un panorama des dispositions réglementaires spécifiques aux moyens de prévention relatifs au plomb dans plusieurs pays européens sur demande de la **Direction générale du travail (DGT)** ;



- Sollicitation par l'**ANSES** sur les possibilités de reconnaissance, les statistiques d'un nouveau couple pathologie/exposition et les travaux scientifiques à l'origine de l'inscription sur les listes nationales de la broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), causée par une exposition aux vapeurs/fumées/poussières ;

- Demande de la **Cour d'Appel de Metz** pour la transmission d'éléments chiffrés sur l'évolution des maladies professionnelles causées par les poussières d'amiante dans certains pays européens et l'inscription récente de MP liées à l'amiante sur les listes de nos voisins européens ;

- Appartenance au **réseau de statisticiens de l'assurance AT/MP française** auquel EUROGIP contribue depuis 2020, notamment en apportant un éclairage européen lorsque cela est requis.



## Sinistralité au travail : sollicitations de médias, partenaires et décideurs publics

EUROGIP a été sollicité par la Direction de la Sécurité Sociale (DSS) pour apporter des éléments chiffrés sur le **nombre d'AT dans d'autres pays**, et plus généralement sur les statistiques européennes, en vue d'alimenter le [REPSS](#) (rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale) dédié à la Branche AT/MP. Ce rapport annuel présente les grands objectifs poursuivis par les politiques de santé au travail et permet d'identifier les réussites, les marges de progrès ou les difficultés rencontrées.

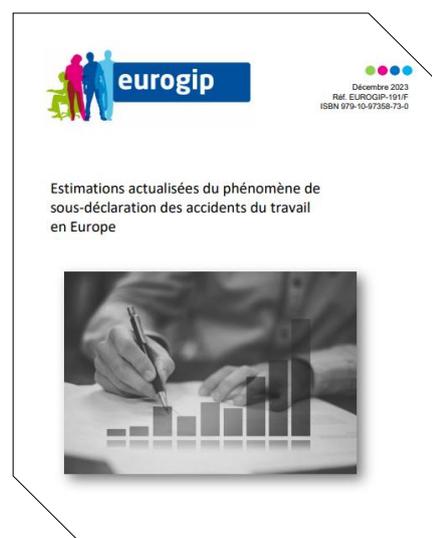


Au niveau médiatique, la publication par Eurostat de statistiques dites « harmonisées » relatives aux accidents du travail a suscité des interrogations sur la place de la France, en bas du classement. Suite à cela, plusieurs médias français et partenaires ont sollicité EUROGIP afin d'avoir **son point de vue sur la question**. EUROGIP est intervenu à plusieurs reprises, notamment lors de réunions internes au réseau, à l'École nationale de la magistrature (ENM) et suite aux requêtes de certains médias comme TF1, Le Figaro, Le Monde...

Enfin, lors de la présentation du rapport annuel 2023 de l'assurance AT/MP, il a été constaté une asymétrie entre l'évolution à la hausse de la population assurée (reprise de l'activité après Covid) et la poursuite de la baisse de la sinistralité. Des recherches ont été réalisées par EUROGIP pour savoir si ce phénomène était observé dans d'autres pays européens pour lesquels des données sont disponibles, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Luxembourg.

## Participation aux travaux de la commission L176-2

En 2024, EUROGIP a participé aux travaux de la Commission L176-2 chargée d'évaluer le coût de la **sous-déclaration des AT/MP en France**. Une contribution sur les maladies professionnelles a été rédigée et présentée à la commission. Cette intervention a été l'occasion de décrire les grands modèles de reconnaissance, de comparer les statistiques pour les années 2019-2022 sur les grandes familles de pathologies et de répondre aux interrogations des membres de la Commission. Une présentation des travaux d'EUROGIP relatives aux [estimations actualisées \(2019-2021\) de la sous-déclaration des accidents du travail en Europe](#) a également été réalisée.



## Collaborations à l'échelle européenne et internationale



*L'un des rôles d'EUROGIP est d'assurer la représentation européenne et internationale de l'assurance AT/MP. A ce titre, il participe régulièrement à des initiatives européennes et internationales, contribuant ainsi à l'enrichissement des réflexions autour de la prévention et de l'assurance des risques professionnels et à la valorisation des travaux français.*

### Contrats avec l'EU-OSHA

En 2024, EUROGIP et ses partenaires de *consortium*, dirigés par PANTEIA (NL), ont **remporté deux appels d'offres de l'Agence d'information de l'Union européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)** :

D'une durée d'un an, le premier contrat porte sur les **troubles musculosquelettiques (TMS)** dans le secteur sanitaire et social : remporté en avril 2024 et réunissant EUROGIP, Vhp (NL) et KU LEUVEN (BE), ce projet a pour objectif d'identifier les principaux facteurs de risque de TMS dans le secteur et de sélectionner des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre sur les lieux de travail.



Le second appel d'offre traite des **accidents du travail** dans ce même secteur : d'une durée de 10 mois, ce contrat a été remporté par EUROGIP, Vhp (NL) et IKEI (ES). Le projet vise à analyser les accidents du travail et à identifier leurs causes à partir de données existantes. Outre la prévention des accidents en général, l'accent sera mis sur l'analyse des mesures préventives spécifiques aux accidents les plus courants dans le secteur, notamment dans le but d'évaluer leurs impacts.

## Contribution aux activités de l'AISS

Depuis 2023, EUROGIP participe activement aux travaux de deux Commissions de [l'Association internationale de la sécurité sociale \(AISS\)](#) :

**La Commission « Assurance contre les AT/MP »**, présidée par la DGUV (Allemagne) et vice-présidée par EUROGIP.

En 2024, EUROGIP y a présenté son étude « [Travail par forte chaleur et canicule : quelles législations et actions de prévention à l'international ?](#) » à l'occasion du Séminaire technique « Défis pour la sécurité et la santé au travail dans le contexte du changement climatique ».



**La Commission « Prévention »**, dont EUROGIP assure le secrétariat de rédaction de la e-Newsletter du Comité Information.

Courant 2024, EUROGIP a soumis l'idée d'augmenter la fréquence annuelle de publication de la [e-Newsletter](#) dans un but de fidélisation et de clarté, une proposition adoptée par le Comité Information.



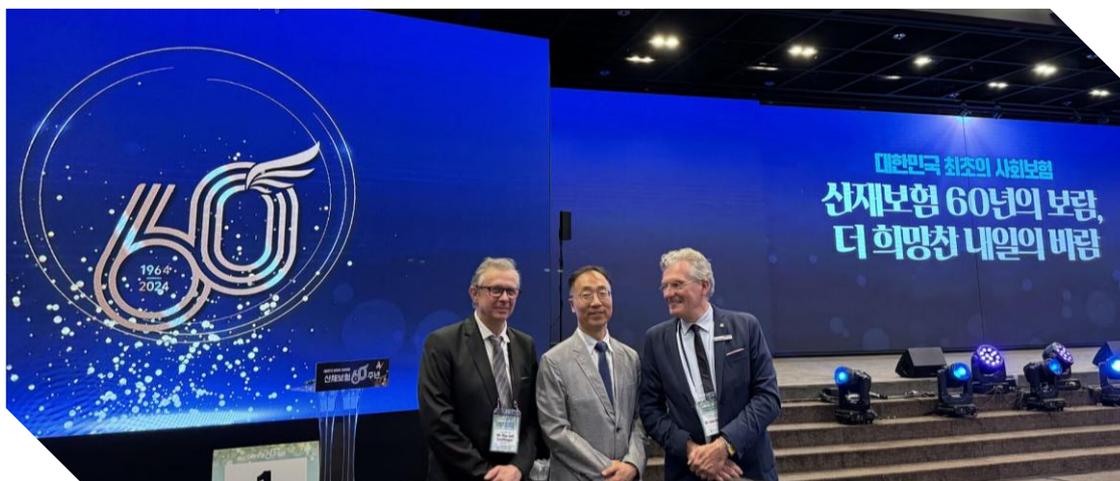
En outre, pour le compte de la Direction des risques professionnels (DRP) de la CNAM, EUROGIP a présenté **trois actions françaises lors du concours pour le « [prix AISS des bonnes pratiques pour l'Europe 2024](#) »** :

- Risques chimiques Pros : la solution pour prévenir les risques chimiques professionnels ;
- TMS Pros : une démarche enrichie pour aider les entreprises à réduire l'impact des troubles musculosquelettiques et des lombalgies ;
- Programme sectoriel Bâtiment et Travaux publics : agir auprès des maîtres d'ouvrage dès la conception des opérations de construction.

Les deux premières actions ont obtenu un certificat de mérite avec mention spéciale du jury et la dernière un certificat de mérite.

## Coopération bilatérale avec la Corée du Sud (COMWEL)

Dans le cadre d'un accord de coopération signé fin 2022 avec COMWEL, le service coréen d'indemnisation des accidents du travail et de protection sociale, EUROGIP a participé à la conférence célébrant les 60 ans d'existence de l'organisme coréen.



A cette occasion, il a pris part à une table ronde d'experts pour y présenter le système français et échanger avec ses homologues coréens sur des questions liées à l'assurance AT/MP.

EUROGIP a également participé à deux panels : l'un sur la problématique du vieillissement de la population active et le second sur les grands défis auxquels font face les assureurs AT/MP.

### *Mais aussi...*

En mai 2024, EUROGIP est intervenu au **Congrès mondial de la Santé au travail (ICOH 2024)** pour présenter les différents modèles de prise en charge des maladies professionnelles en Europe, à la demande de la Fédération marocaine de l'Assurance.



## Partie-prenante des réseaux européens



*En lien constant avec ses homologues européens, EUROGIP s'investit activement dans plusieurs réseaux et groupes de travail spécialisés. Cette présence lui permet de faire valoir l'expertise française et de faire entendre ses positions au sein des instances stratégiques européennes.*

### Participation au Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe de longue date au [Forum européen de l'assurance AT/MP](#) et contribue en particulier aux **groupes de travail** « Communication » et « Maladies professionnelles ».

En ce qui concerne le groupe « **Communication** », EUROGIP seconde le correspondant autrichien en charge de l'animation du groupe, est le correspondant français pour la publication "[Forum News](#)" depuis son lancement en 1993, l'administrateur du compte « [X](#) » du Forum et contribue à l'alimentation de son [site Internet](#).

En juin 2024, EUROGIP a proposé au groupe de travail « Communication » d'explorer comment les organismes membres du Forum communiquent en matière d'AT/MP. Cette nouvelle orientation permettra une meilleure compréhension des pratiques chez les homologues de la CNAM et de l'INRS.



Le groupe de travail « **Maladies professionnelles** » a, quant à lui, concentré ses travaux sur les cancers de la peau causés par les UV naturels. Une comparaison européenne des pratiques d'assurance notamment a montré que cette association cancer cutané/UV était un sujet de préoccupation partagé par les assureurs AT/MP de certains pays.

## Collaboration avec Eurostat

Eurostat a créé en 2017 la “**Task Force European Occupational Diseases Statistics**” (EODS), dont EUROGIP est membre, dans le but de définir une nouvelle méthode de production de statistiques européennes harmonisées relatives aux maladies professionnelles (MP).

En 2024, lors de discussions avec cette *Task Force*, EUROGIP a émis des réserves sur la pertinence de créer un indicateur sur la santé mentale, au regard de la grande diversité des systèmes de reconnaissance et d'enregistrement des pathologies psychiques d'origine professionnelle. S'agissant des accidents du travail, EUROGIP a proposé sa candidature à la nouvelle *Task Force* créée par Eurostat chargée d'apporter des améliorations à la méthodologie des statistiques européennes des AT (SEAT/ESAW).



Ce projet devrait être l'occasion pour la France de trouver une solution de codification des décès au travail sans cause professionnelle identifiée.

En outre, EUROGIP apporte régulièrement, et depuis plusieurs années, un éclairage européen sur l'aspect « qualitatif » des données à transmettre à Eurostat, en collaboration avec la DARES.

## Membre fondateur d'Euroshnet

EUROGIP est **membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent d'EUROSHNET**, le réseau européen pour la sécurité et la santé au travail des experts œuvrant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification.

En 2024, l'activité a été principalement consacrée à l'organisation et la tenue de la [8e conférence européenne](#) du réseau les 13 et 14 juin 2024 à Cracovie (Pologne), sur le thème « Le monde en transition - L'Europe en adaptation - La SST sous pression ».

Cet évènement, qui a réuni des participants de 13 pays, a été l'occasion de débattre des

évolutions des politiques et des législations européennes face aux changements en cours, notamment au travers de présentations sur les nouveaux domaines d'action de l'UE et l'impact de ces derniers sur la SST, en particulier sur la normalisation.

Parmi les grands textes évoqués : le Pacte vert pour l'Europe, le Plan d'action européen sur l'économie circulaire, le règlement REACH ainsi que les liens entre le nouveau règlement Machines et la proposition de règlement sur l'Intelligence artificielle ou la loi sur la cyber-résilience.

## Présence dans les instances stratégiques



EUROGIP a maintenu sa capacité à **peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation** en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST.

Cela concerne notamment les Comités d'Orientations Stratégiques « Santé, prévention, sécurité au travail et inclusion » et « Performances durables des organisations » d'AFNOR, le Forum stratégique européen pour la normalisation en SST et le Forum consultatif du CEN pour la normalisation des machines.

EUROGIP est également membre du « Cercle des coordonnateurs normalisation » d'AFNOR permettant un **échange de bonnes pratiques** entre représentants de grands groupes et d'administrations.

Ces participations visent à faire valoir le **point de vue de la prévention française en normalisation**.

Les nombreuses informations partagées dans ces instances françaises et européennes contribuent aussi à alimenter la **veille normative et l'information précoce des experts de l'assurance AT/MP**.



EUROGIP participe également, pour les aspects normalisation, au dispositif permettant aux organismes de l'assurance AT/MP de **signaler des problèmes de conception ou d'utilisation de machines**. Ce signalement permet, par exemple, de pointer des manques ou des défaillances dans les normes pour les améliorer lors de la révision ou de leur écriture, contribuant alors à la prévention des accidents graves et mortels.

## COORDONNER LES ACTIONS EN MATIERE DE SST

---

### La normalisation en SST, outil essentiel de prévention primaire



*La normalisation en santé-sécurité au travail consiste à élaborer des règles communes de référence pour assurer la protection des travailleurs. EUROGIP s'implique concrètement dans l'élaboration de ces normes et joue un rôle central en la matière en coordonnant, soutenant et accompagnant les experts mobilisés.*

### Animation des experts en normalisation de l'Assurance AT/MP

En 2024, EUROGIP a **coordonné l'activité de 78 experts en normalisation** (CARSAT, CRAMIF, INRS et EUROGIP), lesquels ont participé aux travaux de normalisation de 48 commissions françaises, 23 comités techniques européens (CEN et CENELEC) et 20 comités techniques internationaux (ISO et CEI). Ils ont ainsi contribué à **l'élaboration de 229 projets de norme** : 34 français et 195 internationaux (EN, ISO et EN ISO). **190 de ces projets étaient en phase active** de discussions techniques et recherche de consensus et les 39 autres en phase finale de vote formel ou publication.

La participation des experts va, selon leurs disponibilités et les sujets, **de la veille active à la participation en réunions nationales, européennes et internationales** ; ces dernières restant à tous niveaux les plus efficaces pour faire valoir le point de vue de la prévention défendu par l'assurance AT/MP.

EUROGIP **coordonne l'activité Normalisation SST de l'assurance AT/MP** en concertation avec deux instances de travail composées de représentants de l'INRS, de la CNAM, des Caisses et d'EUROGIP (Copil et Coordination).



En outre, EUROGIP alerte la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail ou les besoins de remplacement d'experts afin que **l'assurance AT/MP soit toujours représentée sur des sujets importants pour elle**. EUROGIP coordonne également l'élaboration des positions et des réponses de l'assurance AT/MP dans le cadre des consultations du système normatif sur des nouveaux sujets, des créations d'instances ou des demandes de normalisation émanant de la Commission européenne.

## Financement de la normalisation en SST



EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation pour toutes les participations de l'assurance AT/MP à la normalisation. À ce titre, il a **financé les droits d'inscription annuels** de 37 sièges dans 219 commissions ou groupes de normalisation « Sécurité des machines » gérés par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM) et ceux de 2 experts dans 2 commissions du Bureau de normalisation de l'automobile (BNA).

Couvrant l'ensemble des sujets de participation des experts de l'assurance AT/MP, EUROGIP a également apporté un **soutien financier aux travaux des commissions de normalisation** AFNOR et AFNOR-DELEC (électro technologies) relevant de quatre grands domaines de normalisation SST :

- sécurité des machines,
- équipements de protection individuelle,
- lieux de travail,
- ambiances physiques,
- construction et problématiques transversales.

## Assistance aux experts en normalisation

EUROGIP remplit **une mission d'assistance qui peut prendre diverses formes** : répondre aux experts concernant l'exercice de leur mission normalisation ou sur des questions d'interprétation des règles de fonctionnement de la normalisation ; informer les experts, les consulter sur de nouveaux projets ; les informer sur les créations de Comités Techniques et des révisions quinquennales ; les (ré)abonner à des revues linguistiques et leur adresser régulièrement des informations et des publications relatives à la normalisation.



EUROGIP a organisé le 3 octobre 2024 un rendez-vous en distanciel auquel une quarantaine de personnes a participé parmi lesquels des experts en normalisation, des chefs de départements, des ingénieurs conseil régionaux (ICR) ou encore des référents normalisation des CARSAT. L'occasion d'échanger sur la nouvelle [Convention d'Objectifs et de Gestion](#) (COG), l'actualité normalisation de l'assurance AT/MP, la sécurité des machines, un retour sur expérience d'une experte normalisation et la présentation d'une nouvelle plateforme de travail pour les experts en normalisation à l'ISO.

## La certification règlementaire, au service de la surveillance du marché européen



*La certification permet d'attester qu'un produit respecte les exigences de santé et de sécurité définies par les réglementations en vigueur. EUROGIP contribue activement à la coordination française et européenne en la matière pour deux produits particulièrement utilisés dans le monde du travail : les équipements de protection individuelle (ÉPI) et les machines.*

### Actions concernant les équipements de protection individuelle (ÉPI)

Au niveau national, EUROGIP a **réuni à deux reprises la Commission Générale** regroupant les ministères chargés du Travail, de l'Agriculture, de l'Industrie et les dix Organismes Notifiés (ON). Un ON est un organisme, souvent un laboratoire de certification et d'essais, qui est notifié par un État membre pour conduire les évaluations de conformité de produits selon une législation d'harmonisation de l'Union. Ces ON couvrent l'ensemble des produits et des dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie.



Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres. EUROGIP tient également à jour la **liste des attestations délivrées par les O.N.** au fil des ans afin de suivre l'activité de certification. Le nombre d'attestations délivrées par les O.N. français et toujours valides reste élevé : plus de 30 000 pour des produits en circulation dans l'UE.



Par ailleurs, EUROGIP a apporté son **support concernant la notification en urgence d'un nouvel O.N. français pour les ÉPI de plongée et hyperbare** à la suite de la fermeture, courant juillet, de l'O.N. français INPP (Institut National de Plongée Professionnelle). Il a ainsi appuyé la DGT pour mettre en œuvre une procédure et un contrôle de l'organisme COMEX, candidat à la notification, qui a repris les activités de l'INPP.

A l'échelle européenne, EUROGIP a participé à des **réunions du Comité de pilotage et des plénières de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI**. A ce titre, les discussions ont porté sur la révision des RfUs (Recommendations for Use – Fiches de référence pour l'interprétation des règles) et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production.

## Travail portant sur les machines

La coordination française s'est **réunie en Commission Générale à deux reprises** en 2024. EUROGIP tient à jour la **liste des attestations délivrées par les O.N.** au fil des années pour suivre l'évolution de la certification des machines. Le nombre d'attestations en circulation pour la réglementation des machines reste limité mais stable.

Au niveau européen, l'année 2024 a été marquée par des problèmes de validation des RFUs dont les nouvelles procédures d'évaluation des documents émis par les O.N. ont entravé leur publication. La coordination européenne a donc mené des actions pour améliorer le processus et modifier ses procédures internes.



Sur le plan des implications du nouveau Règlement Machines sur les technologies émergentes, la coordination européenne des O.N. a débuté des réflexions relatives à l'évaluation des intelligences artificielles. Un groupe de travail et de réflexion s'est réuni à plusieurs reprises, sous présidence française, afin de compiler et analyser les initiatives menées dans le domaine.



# Rapport annuel

**Les faits marquants de notre activité 2024**

**EUROGIP - Paris**

---

Publié en avril 2025

Réf. Eurogip 200/F

ISBN 979-10-97358-85-3

Directeur de la publication : Raphaël HAEFLINGER

Rédactrice : Marie PENDARIES

---

Adresse : 51 avenue des Gobelins, 75013 Paris

[eurogip.fr](http://eurogip.fr)

[eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)

